

Gaspillage et mauvaise gestion

Le gouvernement est actuellement le seul à avoir en sa possession un exemplaire du rapport de la Commission Lambert. La commission a remis son rapport, qui est en cours d'impression et devrait être rendu public dans quelques jours. S'il n'a pas encore été rendu public, c'est parce que le gouvernement ne veut pas que le public connaisse les recommandations faites par la Commission Lambert.

La commission recommande des changements dans le mode de nomination et de mutation des membres des cabinets et des sous-ministres. Elle recommande de changer la façon dont le gouvernement est organisé. Elle recommande de revaloriser et de moderniser le rôle du Parlement en vue d'assurer que les élus du peuple sachent vraiment ce que fait le gouvernement et contrôlent son activité. Elle recommande d'apporter des changements à la structure des sociétés de la Couronne et à la façon dont elles sont administrées. Elle recommande de transformer le Conseil du Trésor et les autres organismes centraux du gouvernement. En somme, la Commission Lambert formule des recommandations en vue de remanier de fond en comble la façon dont le gouvernement exerce son activité. Ce faisant, la Commission Lambert donne implicitement à entendre que les affaires du gouvernement sont actuellement mal gérées et mal administrées.

De peur que nos honorables vis-à-vis n'aient à tort l'impression...

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je dois malheureusement interrompre le député, car son temps de parole est écoulé. Il ne pourra poursuivre que si la Chambre y consent à l'unanimité. Y consent-elle?

Des voix: D'accord.

Une voix: Cinq minutes.

M. Andre: Je vous en sais gré, monsieur l'Orateur, et je remercie les députés. J'en ai encore pour deux minutes. Je ne voudrais pas que mes honorables vis-à-vis s'imaginent que j'ai reçu un exemplaire avant parution du rapport Lambert, car ce n'est pas le cas mais, j'ai cependant une assez bonne idée de ce qu'il renferme. En fait, il suffit de lire le rapport préliminaire. Si j'attends avec impatience ce rapport de la Commission Lambert, c'est parce qu'elle va précisément recommander les mesures que préconise mon parti depuis assez longtemps.

● (1540)

Si quelqu'un en doute, j'invite les députés à se reporter au débat de février 1978 alors que nous avons consacré à ce sujet un jour réservé à l'opposition. Nous avons énoncé avec force détails les changements nécessaires pour réinstaurer un contrôle démocratique sur les dépenses de l'État et pour s'assurer qu'une gestion saine et un contrôle efficace des deniers publics constituent la règle et non pas l'exception.

Ainsi que je l'ai déclaré en guise de préambule, le gouvernement administre l'argent des contribuables à titre de fiduciaire. Le rôle de fiduciaire exige la plus grande prudence et la plus grande efficacité. L'argent doit être dépensé conformément aux volontés des représentants du peuple démocratiquement élus. Le gouvernement n'a hélas pas su remplir ce rôle. Il a échoué lamentablement et ainsi a gaspillé d'énormes montants d'argent. Ce qui est peut-être même plus grave encore, il a gaspillé une période de dix ou onze années qui auraient pu être utilisées à de meilleures jours.

[M. Andre.]

Fondamentalement, la Commission Lambert recommande de changer tout qu'a fait le premier ministre au niveau de sa gestion des affaires du Canada. Cela corrobore notre opinion qu'il s'agit là du gouvernement ou bilan le plus médiocre de toute l'histoire du Canada. J'invite instamment la Chambre à appuyer cette motion afin que les Canadiens aient enfin l'occasion qu'ils attendent depuis longtemps d'exprimer leur opinion.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je félicite le député de Calgary-Centre (M. Andre) d'avoir présenté cette motion à la Chambre aujourd'hui. Permettez-moi de dire d'emblée que nous avons l'intention de l'appuyer.

Je voudrais émettre quelques commentaires sur trois ou quatre points. Tout d'abord, je tiens à témoigner de la gabegie gouvernementale. Je ferai quelques commentaires à caractère général concernant les dépenses de l'État et des pratiques respectives de différents paliers de gouvernements. Je voudrais également faire quelques commentaires sur les gâchis que l'on enregistre dans tout le secteur des sociétés, phénomène que nous oublions parfois.

Une partie du texte de la motion porte sur le fait que l'on devrait appliquer des méthodes de gestion et d'administration assurant que l'argent des contribuables soit dépensé de manière rentable et efficace. Le député de Calgary-Centre a fait allusion aux sociétés de la Couronne et au fait qu'il en existe approximativement 400 au Canada. Il a également fait allusion au fait que le Parlement manque de pouvoir sur celles-ci. Peut-être qu'une des solutions à ce problème à laquelle pourrait songer le Parlement est celle qui a été adoptée par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) alors qu'il était premier ministre de la Saskatchewan voici bien longtemps. A cette époque, son gouvernement a créé un comité sur les sociétés de la Couronne. Selon un des usages de l'Assemblée législative de la Saskatchewan, un rapport annuel de toutes les sociétés de la Couronne doit être renvoyé au comité pertinent avant que l'Assemblée n'ajourne, ou que la session ne prenne fin pour l'année. Ainsi, les membres de l'Assemblée législative ont leur mot à dire dans les activités ou les décisions des sociétés de la Couronne. En ce qui concerne les sociétés commerciales de la Couronne telles que Petro-Canada, Air Canada, l'EACL et autres, cette pratique devrait figurer au nombre des règles de procédure de la Chambre. Quel que soit le parti ou le gouvernement au pouvoir, nous aurions ainsi la possibilité d'avoir tous voix au chapitre, en ce qui concerne les directives et priorités des sociétés de la Couronne.

Pour en venir au domaine du gaspillage, en général les exemples montrant l'incurie et l'impéritie du gouvernement abondent. Il suffit d'examiner les divers rapports du vérificateur général. Ils nous donnent un chapelet de décisions regrettables, de gaspillage et d'erreurs de gestion, tout au long de l'année. On en voit des exemples ici même à Ottawa où les bâtiments du gouvernement fédéral restent vides. Je suis heureux que le président du Conseil du Trésor (M. Buchanan) soit là pour en répondre. Peut-être pourrait-il nous éclairer là-dessus également.

J'ai sous les yeux un article paru le 24 février 1979 dans le *Journal d'Ottawa*. Il est intitulé: «Les locaux vacants coûteront \$167,000 par mois» Cet article fait allusion au transfert d'un certain nombre de bureaux de l'autre côté de la rivière. Je ne parle pas ici de la politique qu'a choisie le gouvernement qui a